

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 4 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : **25** Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOU, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Nadine MAZZA, Jean-Claude JAUNEAU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Christel DECATOIRE, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Clément PERRIER, Renée TORRES, Marc ZIOLKOWSKI

Absents excusés : Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Virginie BLAISON, Hugues JEANTET

Pouvoirs : **4** Béatrice BOULANGE à Nadine MAZZA
Fanny LEBAYLE à Monia FAYOLLE
Virginie BLAISON à Fabienne TOURAINE
Hugues JEANTET à Marc ZIOLKOWSKI

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation : 27 février 2024

Date d'affichage de la convocation : 27 février 2024

Délibération n° 6

Délibération n° 016/2024 – Élection du président de séance pour le vote du compte administratif 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-14,

CONSIDÉRANT que la présente séance comprend le vote du compte administratif 2023 au cours duquel le maire, s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote,

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit élire son président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023,

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel LAGIER se présente comme président de séance,

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20240304-040324_0162024-DE
Reçu le 06/03/2024

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Monsieur Michel LAGIER comme président de séance pour le vote du compte administratif 2023.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

